



LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

SOMMAIRE

- Actualité européenne** **1 p. 2**
 - COST ES-1006 : une action européenne de recherche au service des acteurs de la crise NRBC
 - Quand le Met fait son RETEX
- Actualité internationale** **1 p. 4**
 - Les catastrophes offshore, archétypes des hyper-catastrophes à venir
- Recherche et innovation** **1 p. 5**
 - Vers une intégration de la gestion des flux dans l'architecture urbaine

ZOOM DU MOIS

- Le Centre d'études et de prospective (du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire : un outil d'analyse et d'anticipation des risques et des crises **1 p. 6**

AGENDA

- Journée d'information sur l'appel à propositions de la thématique Sécurité de la Commission européenne.
- Conférence sur le programme de gestion de crise *Prepared Mississippi* qui traitera de l'entraînement et de l'éducation des populations aux crises en confrontant les points de vue des agences fédérales américaines, des services des Etats fédérés, de l'industrie privée, des services de sécurité et des élus.
- 41^{ème} conférence globale sur la gestion des catastrophes. **1 p. 8**

ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Le Japon ne produit désormais plus d'énergie d'origine nucléaire. Depuis le samedi 5 mai, le dernier des réacteurs nucléaires japonais encore en activité depuis la tragédie de Fukushima, situé à Tomari sur l'île d'Hokkaido au nord de l'archipel, est arrêté pour des opérations de maintenance. Cette séquence devrait prendre un peu plus de 70 jours, au terme desquels l'opérateur régional Hokkaido Electric Power Co espère pouvoir redémarrer le réacteur.

Avant l'accident, le Japon disposait d'une capacité de production nucléaire couvrant 25 à 30% de ses besoins en électricité. Depuis, une douzaine d'unités ont été stoppées *sine die* et toutes celles qui étaient déjà arrêtées ou qui avaient été mises en arrêt pour entretien n'ont pas pu redémarrer en raison de l'adoption de nouvelles normes de sécurité.

S'il n'y a pas eu de chute brutale de la production électrique - les centrales thermiques classiques ont été mises à contribution - la pénurie s'est tout de même fait sentir et la dépendance aux importations de charbon et de pétrole s'est accrue. Les autorités demandent, comme l'été dernier, des efforts à la population pour réduire la climatisation durant les périodes de chaleur.

Les opérateurs électriques du pays considèrent que cette situation est intenable et demandent le redémarrage de leurs réacteurs pour éviter une pénurie d'électricité pendant les périodes de chaleur estivale. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a également exhorté le Japon à relancer l'exploitation des réacteurs dont la sécurité aura été confirmée pour répondre aux besoins des citoyens japonais et aux exigences de la croissance. Le gouvernement pour sa part affirme que deux réacteurs de la centrale d'Oi, situés à l'ouest du pays, répondent aux exigences de sécurité et peuvent être redémarrés. Les pouvoirs publics ne sont pas hostiles à la relance d'autres centrales

lorsque leurs travaux de maintenance seront terminés mais ils sont confrontés à de fortes réticences de la population. Des manifestations anti-nucléaire se sont déroulées à l'occasion du Jour des enfants avec pour mot d'ordre un avenir plus sûr pour les prochaines générations. Ces réticences sont également palpables auprès des collectivités territoriales.

Dans un tel contexte, la reprise de l'activité de production nucléaire d'électricité sera nécessairement prudente et partielle. L'idée de porter la part du nucléaire à 50 % en 2030 n'est plus d'actualité.

L'enjeu dépasse le strict problème technique de l'approvisionnement en électricité. Il s'agit désormais d'un choix politique qui rejoint la problématique de la prévention des risques. En effet une partie de la population et des autorités locales refusent désormais de courir le risque d'autres accidents nucléaires. Or, ces risques sont inévitables dès lors que l'on souhaite garantir un approvisionnement électrique suffisant. Le refus d'accepter ces risques en contrepartie d'une sécurité énergétique traduit l'existence d'un désaccord sur l'ordre des priorités collectives. A ceux qui, comme l'OCDE, invoquent le devoir de prendre les mesures nécessaires à la croissance répondent ceux qui invoquent l'avenir des générations futures. Un tel dialogue oppose des arguments relevant de deux registres différents et dessine en creux la question du niveau de risque socialement acceptable.

Il est par contre vraisemblable que le Japon devra assurer sa production industrielle avec au moins 15% d'énergies économisées. Cela devrait favoriser l'innovation avec la recherche de solutions de rupture par rapport à l'ancienne situation.

En ce sens aussi la crise de Fukushima est loin d'avoir épuisé ses conséquences....

COST ES-1006 : UNE ACTION EUROPÉENNE DE RECHERCHE AU SERVICE DES ACTEURS DE LA CRISE NRBC



COST ES-1006 désigne une initiative européenne quadri-annuelle de recherche, non commerciale et non concurrentielle, lancée en 2011 qui réunit 19 pays¹ dont 17 Etats membres. Cette action s'intéresse aux rejets potentiellement dangereux dans les environnements bâtis complexes que constituent les sites industriels ou les quartiers urbains. Les agents de la menace, très divers, en phase gazeuse ou sous forme de fines particules (aérosols), peuvent être des matières Nucléaires ou Radioactives, des agents Biologiques pathogènes ou encore des produits Chimiques, d'où l'abréviation NRBC. L'action COST concerne donc, de façon duale, les situations accidentelles et les activités malveillantes voire terroristes.

La dispersion de produits inflammables, explosifs ou toxiques NRBC au sein des milieux bâtis représente un double défi. D'abord pour les équipes de secours et les autorités chargées de prendre des décisions lourdes de conséquences et, potentiellement, de prendre en charge de nombreuses victimes. Ensuite pour les scientifiques qui modélisent les mouvements complexes de l'air et la répartition des agents de la menace entre les bâtiments.

S'il existe à ce jour de nombreux outils de simulation mis en œuvre dans les Etats de l'Union européenne, les limites des logiciels, sur le plan de la modélisation comme de leur utilisation opérationnelle, ne sont cependant pas clairement établies et les besoins effectifs en situation d'urgence des acteurs de terrain et des décideurs pas toujours pris en compte par la communauté scientifique.

Face à ce constat, l'initiative COST ES-1006 « *Evaluation, improvement and guidance for the use of local-scale emergency prediction and response tools for airborne hazards in built environments* » a une double ambition : améliorer substantiellement les logiciels de dispersion dans l'environnement atmosphérique complexe au niveau physique ou phénoménologique, mais aussi et surtout, fournir une réponse plus adéquate pour améliorer les systèmes de prévention des risques et faciliter la gestion de crise. Cela signifie, entre autres, délivrer en des temps calculatoires

aussi restreints que possible, des résultats précis et détaillés en termes de concentrations, dépôts sur le sol et autres surfaces accessibles, voire transferts à l'intérieur des bâtiments. De plus ces résultats, assortis de leurs incertitudes, doivent être suivis d'une évaluation de l'impact sanitaire, ce qui donne bien la mesure du défi scientifique !

Les utilisateurs finaux, de leur côté, seront pleinement sollicités, d'abord via un questionnaire rédigé en langue anglaise mais également traduit dans les langues des Etats membres participant à l'action, puis à l'occasion d'ateliers annuels d'une à deux journées réunissant universitaires, industriels et acteurs des services publics impliqués dans la pratique des crises.

Le questionnaire en cours de distribution en France et en Europe, auprès des acteurs de la Sécurité Civile et notamment les pompiers, permettra de faire un point de situation sur les méthodes et les logiciels en vigueur et, plus encore, de recueillir l'avis et les souhaits des opérationnels sur les développements et la mise en œuvre des outils de modélisation, dans la diversité de leurs points de vue.

Le premier atelier de COST ES-1006, tenu à Hambourg le 31 mai dernier, en présence de près de 200 participants, a été l'occasion d'exposer les avancées de l'action, de donner la parole à de « grands témoins » de situations de crise en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, et de démontrer le vif intérêt suscité par cette action majeure au travers de tables-rondes et d'un débat animés.



Patrick Armand est responsable d'un laboratoire de simulation de la dispersion atmosphérique et de l'impact sanitaire au sein du CEA et représentant français au Management Committee de l'action COST ES-1006.

⁽¹⁾Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, ainsi que la Norvège et Israël.

QUAND LE MET FAIT SON RETEX

Le jeudi 4 août 2011 un contrôle de police dégénère dans le district londonien d'Haringey et aboutit à la mort d'un homme de 29 ans. Deux jours plus tard des émeutes embrasent Tottenham avant de se propager à d'autres quartiers de Londres puis à d'autres villes d'Angleterre dont Manchester, Salford, Liverpool, Nottingham, Birmingham et Bristol pour ne prendre fin que le 10 août. L'ampleur de dégâts matériels et la durée des violences ont valu à la police de nombreuses critiques, notamment de la part du gouvernement.

C'est pour tirer les leçons de ces événements que le *Metropolitan Police Service*, (le Met), chargé d'assurer la sécurité du Grand Londres – mais pas du cœur historique de la ville qui dispose de son propre service de police – avait commandé un rapport interne. Rendu public le 14 mars dernier¹ ce rapport de 144 pages est intitulé *Quatre jours en août* et constitue un exemple de retour d'expérience et de communication institutionnelle.

La structure même du RETEX témoigne de la volonté du Met de n'éluder ni l'ampleur des dégâts ni sa part de responsabilité. Une photo format A4 occupe ainsi toute la 3ème page et montre une façade complètement ravagée par les violences urbaines. Les principaux enseignements du rapport sont numérotés et résumés de la page 6 et la page 11 : le souci de transparence affirmé dès la première page se traduit concrètement dans la présentation. Puis une main courante est proposée pour pouvoir suivre la chronologie des événements.



Quatre jours en août, Metropolitan Police Service

Le contenu du rapport vise l'exhaustivité : il commence par un rappel des différents dispositifs qui avaient été mis en place localement avant le début des violences (dispositif

préalable de prévention appelé *Community Engagement*, dispositifs de police et protocoles de liaisons avec les différentes communautés du district). Puis il examine le déroulé de la journée du 6 août avant de passer séparément au crible chacune des autres journées. Enfin, il présente sous une forme thématique les différents enseignements tirés et conclut avec une évaluation des dégâts.

S'il ne s'estime responsable d'aucune faute dans la fusillade à l'origine des émeutes, le Met n'hésite pas néanmoins à pointer du doigt les insuffisances de son dispositif de liaison avec les représentants des habitants, lequel ne lui a pas permis de prendre la mesure de la tension ayant entraîné le basculement dans des violences urbaines collectives. De même il reconnaît ne pas avoir su exploiter en temps réel les informations diffusées par les médias sociaux. A cela s'ajoute un déficit d'image auprès de la population locale et des délais d'intervention trop longs.

Le souci de transparence du Met s'exprime aussi en distinguant explicitement les réajustements organisationnels déjà effectués² de ceux qui font encore l'objet d'une réflexion comme, par exemple l'usage de projectiles non-létaux et de canons à eau.

Une telle volonté de rendre des comptes s'explique par la nécessité de regagner la confiance du public et des autorités dans la perspective des Jeux olympiques de Londres en juillet 2012. Mais elle est également dictée par le souci du Met de conserver sa crédibilité en proposant un bilan qui puisse soutenir la comparaison avec le bilan des émeutes qui avait déjà été commandé par des organisations indépendantes³.

Factuel, précis et dénué de complaisance, ce retour d'expérience illustre l'utilité de tirer les leçons des erreurs passées pour améliorer la réponse opérationnelle voire pour éviter une remise en cause plus générale de l'institution.

⁽¹⁾Il est téléchargeable à l'adresse suivante <http://content.met.police.uk>

⁽²⁾Ré-introduction d'officiers en civil dans les actions de maintien de l'ordre, programme de formation à l'usage des professionnels du maintien de l'ordre afin d'harmoniser la cohérence de leurs prises de décision avec les instructions de leurs officiers supérieurs, mise au point de protocoles de coordination avec d'autres services de police afin de formaliser les bonnes pratiques constatées sur le terrain, informatisation progressive de la saisie des procédures judiciaires dans les districts de Londres...

⁽³⁾Violences urbaines en Angleterre : un premier retour d'expérience, LIREC N°29, novembre 2011

LES CATASTROPHES OFFSHORE, ARCHÉTYPES DES HYPER-CATASTROPHES À VENIR

Les accidents majeurs survenus sur les plateformes pétrolières *Deepwater horizon* dans le Golfe du Mexique (avril 2010) et *Elgin en mer du Nord* (en mars 2012)¹ rappellent que les législations et les réglementations en vigueur dans les pays industrialisés ne sont pas à la hauteur des risques encourus.

Les perspectives d'hyper-crisis résultant du cumul de risques classiques liés à la perte d'intégrité des structures (corrosion, fuite, explosion...) et de vulnérabilités inhérentes aux conditions d'exploitation² obligeront de plus en plus les Etats à s'interroger sur leur capacité de réponse et sur leur mode d'organisation. Déjà à la suite de l'épisode de *Deepwater horizon* les autorités fédérales américaines avaient procédé à une réorganisation de leur dispositif en créant un nouvel organisme, le *Bureau of Ocean Energy Management, Regulation and Enforcement* (BOEMRE), qui a créé trois entités bien séparées pour traiter les missions d'attribution des permis, de perception des redevances et de contrôle des installations.

Pour sa part la Commission européenne a déposé en octobre 2011 un projet de règlement dans lequel elle a explicitement reconnu que le cadre réglementaire et les modalités de fonctionnement actuels ne garantissent pas la plus grande efficacité des interventions d'urgence en cas d'accident survenant dans les eaux de sur lesquelles les Etats de l'Union européenne exercent leur souveraineté. Elle s'est fixée comme objectif d'adopter une réglementation adéquate en 2014. Il est vraisemblable que le futur règlement européen tirera toutes les conséquences de l'accident du golfe du Mexique et imposera à l'avenir une refonte du système actuel, notamment en France où l'organisation repose sur la séparation des rôles de régulateur et de contrôleur et où le traitement des risques industriels est confié à trois directions placées sous la tutelle de deux ministères.

Actuellement la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), dont la mission est d'instruire les titres miniers, est placée sous l'autorité conjointe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Pour leur part la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) - qui a une responsabilité générale en matière de cadre juridique des activités minières - et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) - chargée de la réglementation technique et de la prévention des risques des activités de forage offshore - relèvent toutes deux exclusivement du MEDDTL.

Mais l'importance des questions à régler va bien au-delà d'une refonte ou d'un aménagement des plans de gestion des risques déjà existants. Dans un contexte où l'exploitation des ressources comme les technologies utilisées continueront à progresser dans les décennies à venir la réduction des risques deviendra un enjeu croissant³. Qu'il s'agisse des vulnérabilités liées à la chaîne de commandement, à l'organisation du travail, à la complexité des chaînes logistiques ou au management, la gestion du facteur humain prendra donc toujours plus d'importance et devra être traitée comme une priorité.

Qu'il s'agisse du Conseil Economique Social et Environnemental, de la Commission européenne, des réassureurs ou des agences de notation financières un consensus semble émerger en faveur d'une révision régulière des modèles d'analyse des risques au regard des évolutions technologiques, de la prise en compte des signaux faibles et des accidents majeurs à très faible occurrence. Une telle démarche implique d'abord de mettre à jour en permanence les référentiels de procédures mais elle suppose surtout de mettre en place une organisation capable d'autocritique constructive et d'associer formation, gestion des compétences et coproduction des règles de prévention et de sécurité. Seule cette démarche semble garantir une réponse efficace aux défis des hyper-catastrophes dont l'ampleur et la fréquence ne manqueront pas de croître - au risque d'entraîner un effondrement de nos sociétés - si nous ne sommes pas capables de réformer nos organisations et d'intégrer à nos plans de réponse et à nos formations les vulnérabilités humaines de nos chaînes de décision. En ce sens les catastrophes *offshores* sont l'archétype des hyper-catastrophes à venir...



© The United States Coast Guard Greenpeace

¹Lire les LIREC n° 16 de septembre 2010 et n° 34 d'avril 2012.

²Plates-formes situées dans des zones difficiles d'accès pour les secours (Arctique, Norvège...), environnement naturel (profondeur, force des courants...) ou encore difficulté des conditions d'exploitation (surpression, haute température...).

³Lire le rapport rendu le 13 mars dernier par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sur les risques inhérents à l'activité offshore.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/travaux-publies/de-la-gestion-preventive-des-risques-environnementaux-la-securite-des-plateformes-petrolieres-en-mer> - Rapporteurs : Jacques Beall et Alain Feretti.

VERS UNE INTÉGRATION DE LA GESTION DES FLUX DANS L'ARCHITECTURE URBAINE

En matière de retour d'expérience et de réajustement organisationnel l'écueil le plus fréquent est celui de l'inertie. Des recommandations sont effectivement faites mais elles ne sont pas reprises par la direction et ne sont pas intégrées dans la politique générale de l'entreprise ou de l'institution publique. Si les questions d'hygiène et de sécurité sont intégrées dans les décisions c'est, le plus souvent, qu'elles sont rendues obligatoires par la législation et la réglementation.

Tel n'est pas le cas en revanche la gestion des flux de piétons et des mouvements de foule dans l'architecture urbaine. Une récente étude menée conjointement par des équipes du CNRS et d'universitaires toulousains¹ publiée en ligne par la revue *PLoS Computational Biology* pourrait bien changer la donne.

L'observation des flux de piétons permet en effet de constater qu'il existe un « ordre spontané » : quand deux groupes se déplacent en sens opposé dans une rue ou un couloir de métro, des files se forment naturellement. En revanche cette harmonie relative ne dure pas longtemps car, au sein de chaque file, les piétons ne marchent pas tous à la même vitesse et cette différence de rythme finit par entraîner la scission de ces files et replonge les flux dans le chaos et l'anomie².

Or, une équipe de scientifiques français vient de trouver un modèle mathématique permettant de comprendre les comportements de foule en déplacement et de reproduire et d'analyser ces instabilités de flux que l'on constatait jusque là sans pouvoir les comprendre. Elle est notamment parvenue à la conclusion que le trafic piétonnier est en fait 20% plus efficace dans une foule homogène au sein de laquelle tous les piétons marchent à la même vitesse, que dans une foule très hétérogène.

En matière de gestion des flux et de mouvement de foules, une telle avancée théorique est riche d'applications. Elle permettrait

ainsi aux municipalités et aux services de sécurité de déterminer les densités critiques à ne pas dépasser pour éviter des mouvements de foule incontrôlés lors de manifestations et gérer ainsi le nombre de personnes autorisées sur les lieux de rassemblement. Mais elle permettrait aussi d'aborder la prévention des risques très en amont en intégrant ces préoccupations dans la conception architecturale des bâtiments pour diminuer les risques de bousculades et de piétinements meurtriers. Les développements pratiques de cette étude théorique sont en effet susceptibles d'aider les architectes à identifier les lieux de concentration humaine les plus dangereux au sein d'un bâtiment et, a contrario, à favoriser la construction de structures favorisant la dispersion des flux en améliorant le confort de marche.



© Chamussy Sipa

¹Il s'agit d'équipes du CNRS et de l'Insa à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, des chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole et de l'Université Toulouse II-Le Mirail, spécialisés en mathématiques, physique, étude du comportement et informatique.

²Voir l'article intitulé *Mieux comprendre les mouvements de panique meurtriers : une étude conjointe du CNRS et de l'École Polytechnique de Zurich* publié dans la LIREC n° 24 du mois de mai 2011.

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL D'ANALYSE ET D'ANTICIPATION DES RISQUES ET DES CRISES

Le ministère en charge de l'Agriculture n'a pas attendu ces dernières années pour se doter d'instruments de veille, de prospective et d'évaluation. Néanmoins, ces fonctions étaient auparavant éparpillées, inégalement dotées et assez peu coordonnées. Elles ont été regroupées et renforcées en 2008, à la faveur de la révision générale des politiques publiques (RGPP), avec la création d'une toute nouvelle « sous-direction de la prospective et de l'évaluation », dans le Service de la statistique et de la prospective, au sein du Secrétariat général. Fin 2009, cette sous-direction a reçu des moyens supplémentaires et a été érigée en « Centre d'études et de prospective » (CEP).

1. Le Centre d'études et de prospective : un *think-tank* interne

Le CEP exerce un rôle d'alerte, d'initiative et de proposition. Il conduit et coordonne des travaux de prospective, d'analyse économique et d'évaluation relatifs aux politiques du ministère. Il joue le rôle d'un centre de ressources et d'un *think tank* travaillant en liens étroits avec le cabinet, les directions centrales et les services déconcentrés, mais aussi avec les partenaires du ministère, qu'il s'agisse d'apporter une information ponctuelle, des conseils méthodologiques ou une expertise sur le fond.

Fonctionnant comme une petite administration de mission, le CEP travaille sur des sujets transversaux, dans un esprit de complémentarité avec les bureaux gestionnaires du ministère comme avec les partenaires externes. Forte de 19 personnes, l'équipe est jeune et constituée de personnes aux formations et aux parcours diversifiés, aux sensibilités et aux approches variées. Le management par projet permet de s'adapter rapidement aux commandes, aux contextes et aux enjeux de l'actualité.

Les activités du CEP sont multiples, à l'instar de ses formats de publications, qu'ils soient librement accessibles sur internet (*Documents de travail, Analyses, Veilles, newsletter du blog de veille, revue Notes et études socio-économiques*) ou bien réservés au cabinet du ministre et aux services. Sur des sujets complexes réclamant des expertises partagées, le CEP pilote des groupes de prospective pluridisciplinaires tels *Agriculture Énergie 2030, Le monde agricole en tendances ou Agriculture Forêt Climat*. Il anime aussi le programme ministériel d'études (priorités annuelles, expertise des projets, valorisation des résultats),

assure des formations ainsi que de nombreuses interventions publiques, organise des séminaires et des colloques, participe à des groupes de travail et à des comités de pilotage, représente le ministère dans des réseaux nationaux et internationaux et répond à des demandes d'expertise ponctuelles. Enfin, le CEP remplit une mission importante d'appui et de conseil en matière d'évaluation de politiques publiques, jouant un rôle d'interface entre les évaluateurs et les bureaux gestionnaires.



Bruno Hérault,
Chef du Centre d'études
et de prospective
du ministère
de l'Agriculture, de
l'Alimentation, de la
Pêche, de la Ruralité et
de l'Aménagement du
Territoire

de gouvernance du système agro-alimentaire mondial, montée en puissance des BRIC, politiques foncières ou encore la réforme de la politique agricole commune (PAC). Les questions liées aux industries agro-alimentaires et aux filières, les enjeux de la nutrition et de la sécurité sanitaire, les défis posés par les OGM ou les nano-technologies sont également étudiés. D'autres chantiers ont trait à l'environnement et au développement durable : impacts du changement climatique, transition énergétique, monétarisation des services rendus par la nature, nouvelles pratiques culturales, évaluation et conception de politiques agro-environnementales, etc. Enfin, l'anticipation et l'analyse des risques et des crises sont des activités constantes du CEP.

2. Prospective et évaluation des risques et des crises

Les « risques » sont diffus, difficiles à définir, mal délimités dans l'espace et dans le temps. Il ne faut pas les considérer comme un domaine spécifique, donné à l'avance et pouvant être étudié à part. Ils sont au contraire consubstantiels à l'activité humaine et communs à l'ensemble des composantes de la société. Dans cette « société du risque », trois attitudes se renforcent conjointement : crainte des dangers, besoin de sécurité, souhait de s'assurer. Cette trilogie, au cœur des domaines agricole et alimentaire, est constamment prise en compte par les politiques mises en œuvre par notre ministère. Pour autant, ces précautions n'empêchent pas la survenue de crises et de ruptures. Il revient au CEP, avec d'autres, d'essayer de les anticiper et d'en connaître les modes de résolution.

Le CEP se préoccupe naturellement de crises de type économique dont les déclencheurs sont nombreux ou sont susceptibles de l'être : montée beaucoup plus rapide que prévu des prix de l'énergie, en particulier fossile ; évolution des taux de change et de la concurrence internationale ; financiarisation incontrôlée des marchés agricoles ; bulle spéculative sur le foncier ; concentration monopolistique de l'agro-alimentaire à l'échelle mondiale ; augmentation des prix alimentaires et effets déstabilisateurs sur les populations ; crise de surcapacité suite à une relance excessive des investissements productifs ; intégration unilatérale de l'agriculture européenne dans les marchés d'émissions de GES ; crise du secteur laitier consécutive à la suppression des quotas en 2015 ; ou encore crise potentielle des filières animales françaises du fait de la concurrence de pays tiers.

La survenue de crises technologiques et scientifiques doit aussi être imaginée. On peut penser, par exemple, à la rupture induite par l'arrivée, plus précoce que prévue, des biocarburants de deuxième génération : si certains acteurs évoquent une maturité industrielle à l'horizon 2020, d'autres annoncent des échéances bien plus proches. L'affichage des viandes selon que les animaux sont nourris avec ou sans OGM pourrait aussi induire des changements marqués en termes de production et de flux à l'échelle mondiale.

L'action du ministère pourrait aussi être soumise à des crises politiques, à commencer par des dissensions inédites au sein de l'Europe, voire une déstabilisation profonde des institutions bruxelloises dans un contexte de renforcement des politiques agricoles, dans la plupart des pays ou des

régions du monde. La démultiplication des impacts de la crise des finances publiques dans les pays de l'Union européenne aboutirait à des fractures similaires, avec d'un côté les fortes attentes des nouveaux États membres et de l'autre les grandes réticences des pays contributeurs nets, dont la France. Des ruptures pourraient également venir de transformations rapides de la gestion publique locale et de l'implication croissante des collectivités territoriales dans les domaines agricoles et alimentaires ou dans les programmes de développement rural.

Le CEP s'intéresse aussi aux crises potentielles dans la sphère sociale : manque subit de confiance dans les certifications et labels alimentaires suite par exemple à la découverte, relayée par une grande campagne médiatique, de failles dans des circuits de traçabilité ; campagnes publiques du même genre en faveur du bien-être animal ; actions collectives suite à des résultats d'études d'épidémiologie concernant les pesticides ; crises d'ajustement de l'emploi dans certaines filières agricoles, telles celles qui recourent fréquemment à du salariat saisonnier.

Enfin, les risques environnementaux méritent d'être suivis de près, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, peut-être plus important et plus rapide que prévu, de la future répartition des ressources en eau, de l'évolution de la qualité des sols, de l'érosion de la biodiversité ou de l'apparition de nouveaux ravageurs.

Cette liste d'incertitudes et d'imprévisibilités serait facile à prolonger, tant sont nombreuses les sources d'instabilités dans un monde complexe et globalisé, et dans des sociétés saturées à la fois d'expertise et de discours médiatiques. Plutôt que d'essayer de dresser un inventaire sans fin des risques potentiels, l'approche du CEP, plus transversale, vise à identifier des stratégies d'action « sans regret » et les moyens de rendre les systèmes étudiés plus résilients. Il est important également de garder à l'esprit que pour la prospective comme pour la gestion publique, les crises ne sont pas que des phénomènes pathologiques ou négatifs, mais aussi des moments d'adaptation et de renouvellement des systèmes qui, par-delà les déstabilisations passagères, nous renseignent sur leurs mutations plus profondes. Cette dialectique du risque est constamment présente dans les réflexions prospectives et stratégiques du CEP.

AGENDA

Le 11 Juin 2012, Paris, France

Journée d'information sur l'appel à propositions de la thématique Sécurité de la Commission européenne.

Pour s'inscrire:

<http://www.eurosfairerprd.fr/7pc/manifestations/110612-form-security.php>

Du 04 juin au 06 juin 2012, Biloxi, Mississippi, Etats-Unis

Conférence sur le programme de gestion de crise *Prepared Mississippi* qui traitera de l'entraînement et de l'éducation des populations aux crises en confrontant les points de vue des agences fédérales américaines, des services des États fédérés, de l'industrie privée, des services de sécurité et des élus.

Pour s'inscrire:

<http://conference.ext.msstate.edu/ema2012/index.html>

Le 21 juin 2012, San Antonio, (Texas, Etats-Unis)

41ème conférence globale sur la gestion des catastrophes.

Pour s'inscrire:

<https://disasterconference.org/index.php/attendee/attendeeeregistration>